



Puis je me presente à l'audience de non conciliation sans avocat

Par **vincent**, le **06/03/2009** à **19:39**

Bonjour

Ma femme desire divorcer et le juge me demande de me presenter à l'audience de non conciliation avec un avocat.

Venant juste de trouver un boulot en CDD, je ne puis assumer les couts d'honoraires d'un avocat

Puis je me presenter sans avocat

merci de vos reponses

cordialement

vincent